



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

Epidémie de rougeole

Jeunes adultes invités à se faire vacciner

Le Département de la santé et des affaires sociales communique :

L'épidémie de rougeole qui sévit en Suisse a atteint le canton de Neuchâtel, où trois cas ont été signalés au Service cantonal de la santé publique. Le médecin cantonal invite dès lors toutes les personnes nées après 1963, qui n'ont pas été vaccinées ou qui ne se souviennent pas avoir eu la rougeole, à se faire vacciner. Ces personnes sont priées de contacter leur médecin. La vaccination de cette partie de la population est actuellement la seule mesure pour freiner cette épidémie.

Depuis le 24 mars 2008, deux cas de rougeole ont été déclarés au Service de la santé publique. Dès ces informations connues, une infirmière en prévention et contrôle de l'infection du Service santé publique a procédé à des enquêtes d'entourage et a informé les personnes potentiellement exposées en leur proposant une vaccination rapide. Malgré ces mesures, l'épidémie progresse et un troisième cas a été signalé ce week-end.

Ces trois cas sont liés entre eux et résultent de contacts de courtes durées entre personnes ne séjournant pas sous le même toit. Il s'agit de jeunes adultes nés entre 1987 et 1968 qui n'avaient ni été vaccinés ni n'avaient déclaré la rougeole au préalable. Ces trois personnes n'ont pas présenté de complications à l'heure actuelle, mais l'une d'elles a toutefois dû être hospitalisée.

Protection déjà trois jours après la première injection

Le vaccin contre la rougeole fait partie des recommandations de base chez les enfants. Deux injections sont nécessaires pour une immunité optimale. Le rattrapage est vivement recommandé chez les adultes non vaccinés ou incomplètement vaccinés.

Le vaccin contre la rougeole est très efficace et offre déjà une protection trois jours après la première injection. Il engendre habituellement peu d'effets secondaires et présente moins de risques de complications (encéphalite) que la rougeole elle-même.

Pour de plus amples renseignements :

**Dr Claude-François Robert, médecin cantonal, Service de la santé publique,
tél. 032 889 52 10.**

Neuchâtel, le 21 avril 2008